

7^{ème} tournoi d'échecs de parties rapides de L'Échiquier montluçonnais

Saison 2018-2019
Règlement intérieur

Article 1 : l'Open

L'Echiquier montluçonnais organise son 7^{ème} tournoi d'échecs de parties rapides le dimanche 9 juin 2019, salle Saint-Vincent, Quai Turgot MONTLUCON. Ce tournoi est homologué par la Fédération internationale des échecs (FIDÉ). Il est ouvert aux titulaires d'une licence A ou B. La licence peut être prise sur place (un certificat médical est recommandé).

Article 2 : inscriptions

Les inscriptions sur place sont ouvertes à partir de 9h00 et sont closes à 9h30. Compte tenu des places limitées, les pré-inscriptions sont souhaitées auprès de Michel BOLIS, 55 rue de Givrette 03410 DOMERAT 04 73 92 06 79, 06 31 33 45 91, miro.bolis@orange.fr.

La première ronde sera lancée à 10h00 précises.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription. Ces droits sont fixés à 14 € pour les adultes et à 7 € pour les jeunes (jusqu'à Junior) jusqu'au 1^{er} juin. Après cette date, les droits seront de 16 et 8 €.

Article 3 : les règles

Les règles du jeu rapide énoncées dans l'article A4 s'appliquent tout au long du tournoi. Celui-ci se joue au système suisse intégral conformément aux règles de la FIDÉ, fondé sur le dernier classement rapide publié. Pour les joueurs n'ayant pas de classement publié, les organisateurs lui attribuent un classement estimé.

Le tournoi comporte 8 rondes jouées avec une cadence de 15 minutes + 5 secondes par coup. Les appariements sont réalisés à l'aide du logiciel PAPI 3.3.6. Ils sont affichés avant chaque ronde, les classements après la ronde.

Les joueurs sont classés selon le nombre de points obtenus : 1 point pour une partie gagnée, ½ point pour une nulle et 0 point pour une partie perdue. Les joueurs ayant le même total de points sont départagés par PAPI selon, dans l'ordre :

- le Buchholz tronqué,
- le Buchholz,
- la performance.

Les résultats sont pris en compte pour le classement rapide national publié au début de chaque mois ou pour le classement FIDÉ pour ceux qui sont déjà classés FIDÉ. Pour obtenir un classement FIDÉ rapide, il faut avoir rencontré 5 joueurs classés FIDÉ dans une période de 26 mois incluant la date de l'Open et avoir obtenu un 1 demi point.

Article 4 : les prix

80 % des droits d'inscription seront reversés sous forme de prix non cumulables. La liste des prix sera affichée en début d'après-midi. Tous les prix seront répartis selon la place indiquée dans la « grille américaine ». Le premier recevra 200 € s'il y a au moins 60 participants.

Article 5 : les horaires

Matin		Après-midi	
Ronde 1	10h00	Ronde 5	14h00
Ronde 2	10h50	Ronde 6	14h50
Ronde 3	11h40	Ronde 7	15h40
Ronde 4	12h30	Ronde 8	16h30

Cérémonie de remise des prix à 18h.

Article 6 : la salle de jeu

La salle de jeu est constituée de l'aire de jeu, de la buvette et des toilettes ainsi que de la zone « fumeurs » à l'extérieur.

Les téléphones ou appareils électroniques doivent être éteints dans la salle de jeu (joueurs et spectateurs ou accompagnateurs). La découverte d'un tel appareil non éteint fera perdre la partie au joueur incriminé, l'adversaire étant déclaré vainqueur.

Un silence absolu doit être observé par tous dans l'aire de jeu pendant les rondes, tant qu'il reste des joueurs n'ayant pas fini leur partie. Ces joueurs ne doivent pas être perturbés (flash...)

Article 6 : l'arbitre

A la fin de la partie, le vainqueur, ou le joueur ayant les Blancs en cas de partie nulle, doit sans délai donner le résultat à l'arbitre ou à un assistant, en précisant le numéro de sa table. Les parties dont le résultat manque pourront être comptées 0 pour chacun des deux joueurs. Face à une décision de l'arbitre, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut, s'il le souhaite, exprimer son désaccord. Ce n'est qu'à l'issue de la partie qu'il pourra rédiger une plainte que l'arbitre transmettra à la Fédération française des échecs.

Si un joueur arrive devant l'échiquier après le début de la partie, il est déclaré forfait et perd la partie.

L'arbitre principal est Claude DOUCET (Arbitre Fédéral Open 2). Il est assisté de deux stagiaires, Arnaud BONNICHON et Sébastien ROTTAT (Stages Arbitres fédéraux d'open et de club).

Article 7 : acceptation du règlement

Tous les joueurs s'engagent, du simple fait de leur participation, à respecter le présent Règlement et la Charte du Joueur d'Échecs.

L'Organisateur

L'arbitre principal

Michel BOLIS

Claude DOUCET